

Formation DS35 : Sécuriser la gestion des contrats à durée déterminée (CDD) : principales spécificités (Visio)

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 13 octobre 2022

Présentation

Dans le secteur associatif, vous êtes amenés à conclure fréquemment des contrats à durée déterminée (CDD), notamment pour remplacer des salariés absents, et vous souhaitez limiter les risques de contentieux.

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier le cadre juridique et les risques encourus
- ✓ Rédiger un CDD sans crainte de requalification en contrat à durée indéterminée (CDI) et/ou de sanctions pénales
- ✓ Perfectionner son savoir-faire et réformer ses pratiques

Public

- ✓ Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH et/ou de la gestion du personnel
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée.

Programme

La rédaction du CDD

- Les mentions écrites à prévoir (mentions obligatoires)
- Les cas de recours autorisés : focus sur le remplacement, accroissement d'activité
- Les durées maximales des contrats

La gestion quotidienne du CDD

- Le CDD à terme précis ou imprécis : les avantages et les inconvénients
- Les possibilités de renouvellement et de succession des contrats (respect du délai de carence)

Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique active, expositive, interactive et démonstrative
- ✓ Etudes de cas, mises en situation, retours d'expériences
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Employer des salariés à temps partiel dans le secteur associatif - DS10
- ✓ Conclure et modifier le contrat à durée indéterminée (CDI) - DS7

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02